

Délibération 2018-37

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 31 mai 2018,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L713-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** les statuts de l'UFR DSP approuvés lors de la séance du Conseil d'administration du 26 septembre 2014 ;
- Vu** la délibération du Conseil de l'UFR DSP en date du 15 mai 2018 portant proposition de modification du nom de la composante, adoptée à l'unanimité

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation de la modification du nom de l'UFR de droit et de science politique (DSP).**

Le Conseil d'administration approuve la modification du nom de l'UFR DSP. L'UFR de Droit et de science politique devient *l'UFR de Droit Julie-Victoire Daubié*. L'UFR peut prendre la dénomination de *Faculté* en application des statuts de la composante.

La présente délibération recueille la majorité absolue des membres en exercice du Conseil d'administration.

Membres en exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 21  
Dont :  
Pour : 19  
Abstentions : 2

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> juin 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université